

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

<p>Direction des relations avec les centres hospitaliers</p> <p>Politique de gestion de l’inventaire et des retours des produits sanguins labiles</p>	<p>No : DEX-004</p> <p>Version : 7</p> <p>Date : 08-09-2016</p> <p>Page : 1 de 6</p> <p>En vigueur : 28-09-2016</p>
<p>Présentée par :</p> <p>Yamama Tamim Directrice des relations avec les centres hospitaliers</p>	<p>Approuvée par :</p> <p>Marco Décelles Vice-président et chef de l’exploitation</p>
<p>Autorisée pour publication par :</p> <p>Luc Vermeersch Vice-président à l’administration et aux finances</p>	<p>Approuvée par :</p> <p>Serge Maltais Président et chef de la direction</p>

1. BUT

Gérer l’inventaire de manière à répondre le plus adéquatement possible aux demandes des clients en produits sanguins labiles (PSL).

2. PORTÉE

Cette politique s’adresse à tout le personnel de la vice-présidence à l’exploitation ainsi qu’à tous les *établissements** qui commandent des PSL auprès d’Héma-Québec.

3. POLITIQUE

CONTEXTE

Pour remplir sa mission, Héma-Québec dépend entièrement de la générosité des donateurs de sang bénévoles. Près de 300 000 donateurs doivent être prélevés chaque année pour répondre aux demandes des *établissements*.

* Le terme *établissements* désigne les centres hospitaliers du Québec.



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

Direction des relations avec les centres hospitaliers	No : DEX-004
Politique de gestion de l'inventaire et des retours des produits sanguins labiles	Version : 7
	Date : 08-09-2016
	Page : 2 de 6
	En vigueur : 28-09-2016

ÉLÉMENTS AFFECTANT L'INVENTAIRE QUÉBÉCOIS

Plusieurs éléments affectent directement l'inventaire québécois, soit :

- Le niveau d'inventaire maintenu par les *établissements* et sa révision annuelle;
- La gestion de ces inventaires par les *établissements*;
- Les échanges interétablissements;
- La capacité de planifier les besoins en PSL de la part des *établissements*;
- La variabilité de la demande pour certains types de PSL;
- L'achalandage sur les collectes de sang;
- Les spécifications médicales telles que : l'anti-CMV négatif, l'irradiation et le phénotype;
- L'utilisation du bon produit au bon moment.

À court terme, les éléments suivants peuvent aussi affecter l'inventaire québécois :

- L'introduction de nouvelles technologies et/ou l'ajout de nouveaux tests;
- Les délais dans le processus d'analyse.

NIVEAU OPTIMAL DE LA RÉSERVE DE SANG CHEZ HÉMA-QUÉBEC

Le niveau optimal de la réserve collective de sang a été fixé à six jours. Cette mesure réfère à la quantité de PSL nécessaires pour combler les besoins des *établissements* pour les six prochains jours (basé sur un historique d'expédition). Héma-Québec a déterminé que cet inventaire est nécessaire pour faire face aux besoins courants de la population québécoise ainsi qu'aux situations d'urgence et/ou de crise à partir de la compilation des données de la consommation. L'inventaire est surveillé quotidiennement et les activités de collecte de sang et de transformation sont ajustées en fonction de sa variation. D'où l'importance que les établissements avisent Héma-Québec de tout changement à leur niveau d'inventaire et habitudes de consommation.

4. PROCÉDURES

4.1 *Principe de distribution*

En règle générale, Héma-Québec distribue les PSL selon la date de prélèvement du don. Les PSL qui sont plus âgés sont distribués en premier, (principe du premier entré, premier sorti).



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

Direction des relations avec les centres hospitaliers	No : DEX-004
Politique de gestion de l'inventaire et des retours des produits sanguins labiles	Version : 7
	Date : 08-09-2016
	Page : 3 de 6
	En vigueur : 28-09-2016

4.1.1 Culots globulaires

Les culots globulaires des groupes O et A dont la date de péremption est de moins de cinq jours (5) ne sont distribués qu'avec l'accord de l'établissement. Par ailleurs, Héma-Québec prévient le centre hospitalier si elle doit lui distribuer des culots globulaires de groupe B et AB dont la date de péremption se situe à moins de dix (10) jours. Exception faite des culots lavés 7 jours qui pourront être substitués aux demandes de tous les culots reçus.

4.1.2 Produits plaquettaires

Les commandes de produits plaquettaires sont distribuées selon le groupe ABO et anti-CMV requis et selon les produits les plus âgés en inventaire. Les plaquettes de groupe O TEND pourront être substitués à tous les groupes ABO demandés. Pour une commande de plaquettes à date de prélèvement identique entre plaquettes d'aphérèse et pool de plaquettes, on fournira d'abord des plaquettes d'aphérèse et, en second lieu, des pools de plaquettes.

4.1.3 Produits plasmatiques

Les plasmas dont la date de péremption est de moins de deux (2) mois seront distribués avec l'accord de l'établissement.

4.1.4 Cryoprécipités

Les cryoprécipités les plus âgés seront distribués en premier, tous groupes ABO confondus. L'établissement qui requiert un groupe ABO spécifique devra en préciser la raison.

4.1.5 Cas actifs

Tout établissement qui doit traiter un malade de façon intensive avec un ou des produits spécifiques pour une longue période, doit informer le Service à la clientèle hôpitaux d'Héma-Québec des besoins, du diagnostic et de la durée du traitement de façon à assurer l'approvisionnement. Lorsqu'un prélèvement unique est fait pour répondre à une demande spécifique, le produit est livré à l'établissement.



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

Direction des relations avec les centres hospitaliers	No : DEX-004
Politique de gestion de l'inventaire et des retours des produits sanguins labiles	Version : 7
	Date : 08-09-2016
	Page : 4 de 6
	En vigueur : 28-09-2016

4.1.6 Héma-Québec peut modifier l'ordre de distribution des PSL, notamment dans les circonstances suivantes :

- Transfert de PSL entre les établissements d'Héma-Québec (Québec et Montréal);
- Mise en inventaire de PSL retardée par l'attente de résultats finaux;
- Retour en inventaire des PSL phénotypés entreposés temporairement au laboratoire de référence;
- L'ordre d'analyse des dons;
- Demandes spécifiques par exemple : PSL anti-CMV négatif ou phénotypé, etc.;
- PSL congelés pour faire face à des situations particulières;
- Substitution ABO compatible pour équilibrer l'âge des PSL en inventaire;
- Établissement en région éloignée.

Il est entendu que pour les établissements plus éloignés et de volume transfusionnel plus faible, Héma-Québec peut livrer des PSL plus récents selon la disponibilité de ceux-ci.

4.2 Gestion des commandes

Lorsque l'inventaire n'est pas à son niveau optimal, Héma-Québec peut livrer des quantités de PSL inférieures à celles commandées afin de maintenir et gérer la réserve collective. Les quantités de PSL allouées sont déterminées au cas par cas selon la situation de l'*établissement* et celle de la réserve collective. Il est important que l'*établissement* fournisse les informations nécessaires à la gestion logistique de l'inventaire, car Héma-Québec priorise certaines demandes en fonction de l'information reçue. Les PSL ne sont pas livrés selon l'ordre de réception des commandes.

L'*établissement* est avisé lorsque sa commande ne peut être remplie. Quand une commande est réduite ou annulée par Héma-Québec, il est de la responsabilité de l'*établissement* de commander à nouveau les PSL qui ne lui ont pas été alloués.

Un plan de gestion de pénurie des PSL a été élaboré et est lié au plan national de pénurie. Celui-ci aura préséance sur la présente directive lorsque la situation l'exige.



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

Direction des relations avec les centres hospitaliers	No : DEX-004
Politique de gestion de l'inventaire et des retours des produits sanguins labiles	Version : 7
	Date : 08-09-2016
	Page : 5 de 6
	En vigueur : 28-09-2016

4.3 Retour de produits sanguins labiles

Les retours de PSL se font uniquement dans les cas suivants :

- Retrait demandé par Héma-Québec;
- Défectuosité de la poche;
- Dans des cas d'exceptions autorisés par Héma-Québec.
(explication : Cas de PTM non ouverts, code orange)

Dans les situations décrites, l'*établissement* informe d'abord le Service à la clientèle hôpitaux qui l'aviserait des arrangements nécessaires pour la disposition des PSL visés, et ce, aux frais d'Héma-Québec. Le formulaire de retour doit être rempli par l'*établissement* et joint aux PSL, il servira de suivi pour fin de retour et de crédit.

4.4 Erreur de commande ou de livraison

Lors d'une erreur de commande ou de livraison, l'*établissement* doit aviser le Service à la clientèle hôpitaux d'Héma-Québec. Selon les PSL concernés, ce dernier prendra les arrangements appropriés. Il demandera à l'*établissement* la possibilité d'utiliser les PSL. Dans le cas où le centre hospitalier accepte cette proposition et que les PSL arrivent malgré tout à péremption, Héma-Québec reprendra les PSL pour éviter que le taux de péremption en milieu hospitalier soit augmenté et pour que soient crédités les PSL non utilisés.

5. RESPONSABILITÉS

La Direction des relations avec les centres hospitaliers est responsable de l'application et de la mise à jour de la présente politique.

6. ANNEXES

Sans objet.

7. DISTRIBUTION

Les directives administratives de l'Exploitation se trouvent dans L@rtère (section intranet du personnel d'Héma-Québec) sous les onglets « Documents de références/Politiques et



Produits sanguins
Cellules souches
Tissus humains

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE EXPLOITATION

Direction des relations avec les centres hospitaliers	No : DEX-004
Politique de gestion de l'inventaire et des retours des produits sanguins labiles	Version : 7
	Date : 08-09-2016
	Page : 6 de 6
	En vigueur : 28-09-2016

directives/Directives administratives » ainsi que pour nos clients sur le site Internet d'Héma-Québec au www.hema-quebec.qc.ca sous les onglets : « *Hôpitaux/Sang/Professionnels de la santé/Politiques relatives aux commandes et aux livraisons* ».